



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2017

(Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017)

- Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Rapport de gestion,
- Attestation du Président-Directeur général,
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Comptes annuels

au 31 décembre 2017

Du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017

I - Bilan au 31 décembre 2017

ACTIF (En milliers d'euros)	31.12.2017			31.12.2016	
	Brut	Amortissements	Net	Net	
		& dépréciations			
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles (4)					
Concessions, brevets et droits similaires					
Immobilisations corporelles (4)					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières (5)					
Participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières				6	
Total actif immobilisé				6	
ACTIF CIRCULANT					
Créances clients (6)					
Autres créances (6)					
Avances et acomptes versés					
Valeurs mobilières de placement (7)	250		250	519	
Disponibilités (8)	147		147	26	
Charges constatées d'avance	6		6	1	
Total actif circulant	403		403	546	
TOTAL GENERAL	403		403	552	

CAPITAUX PROPRES Capital social (9) Prime de fusion Réserve légale Autres réserves Report à nouveau	513 6 51 -110	513 6 51 33
Prime de fusion Réserve légale Autres réserves	6 51	6 51
Réserve légale Autres réserves	51	51
Autres réserves		
	-110	33
Report à nouveau	-110	33
Acompte sur dividendes		
Résultat de l'exercice	-160	-143
Total capitaux propres (10)	300	460
Provisions pour risques et charges (11)		
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (6)	46	27
Dettes fiscales et sociales (6)	25	29
Autres dettes (6)	32	36
Produits constatés d'avance		
Total dettes	103	92
TOTAL GENERAL	403	552

II - Compte de résultat au 31 décembre 2017

En milliers d'Euros	31.12.2017	31.12.2016
Produits d'exploitation		
Production vendue de services		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		
Reprises sur amortissements et provisions		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation		
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	75	45
Impôts, taxes et versements assimilés	6	10
Salaires et traitements	24	25
Charges sociales	23	28
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Autres charges	32	36
Total des charges d'exploitation (11)	160	144
RESULTAT D'EXPLOITATION	-160	-144
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	1
Total des produits financiers (12)	1	1
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Différences négatives de change		
Total des charges financières (13)		
RESULTAT FINANCIER	1	1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-159	-143
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6	
Reprises provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	6	
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles	7	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1	
Provision pour impôt		
Charge (produit) d'impôt sur les bénéfices (14)		
RESULTAT NET	-160	-143
Résultat net par action (en euros)	-0.19	-0.17

III - Tableau des flux de trésorerie

	31.12.2017	31.12.2016
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	-160	-143
Amortissements et provisions		
Résultat sur cessions d'actif immobilisé		
Capacité d'autofinancement	-160	-143
Clients et comptes rattachés		
Fournisseurs	19	-60
Autres actifs et passifs d'exploitation	-13	-110
Variation des besoins d'exploitation	6	-170
Flux de trésorerie d'exploitation	-154	-313
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières, nets d'impôts	6	
Variation des prêts		
Variation de périmètre sur la trésorerie		
Flux de trésorerie d'investissement	6	
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
variation des comptes consentis et des emprunts et autres dettes financières		
Coûts dividendes versés		
Réduction de capital, remboursement de réserves		
Flux de trésorerie de financement		
Variation de trésorerie	-148	-313
Variation des placements à court terme	-269	-325
Variation du disponible	121	12
Variation des concours bancaires à court terme		
Variation de trésorerie	-148	-313
Trésorerie d'ouverture	545	858
Trésorerie de clôture	397	545
Variation de trésorerie	-148	-313

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017

La présente annexe concerne les comptes de l'exercice du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Le total du bilan est arrêté au montant de 402 880 euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 299 635 euros.

Le résultat de l'exercice s'établit à -159 871 euros.

1. Faits caractéristiques

Après la cession de son dernier actif en octobre 2014, et en l'absence de projet d'investissement, la société a cessé son activité locative. Elle poursuit sa gestion en extinction sur une base de coûts de fonctionnement fortement réduite.

L'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 7 juin 2017, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et décidé d'imputer la perte y afférente sur le report à nouveau bénéficiaire, celui-ci se trouvant ramené à - 110 329,53€.

2. Evènements subséquents

Le 12 janvier 2018, Financière Apsys (société contrôlée par la famille Bansay) a acquis 89,11% du capital et des droits de vote de CFI, pour un prix total de 630 486 euros (soit environ 0,83 euro par action) auprès de Yellow Grafton SC, qui lui a cédé l'intégralité de sa participation au capital de CFI (soit 761 206 actions). Conformément aux articles 234-2 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), Financière Apsys déposera au cours des prochains mois auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat simplifiée au prix de 0,83 euro par action, visant la totalité des actions composant le capital de CFI qu'elle ne détient pas à ce jour.

La composition du Conseil d'administration de CFI a été modifiée à la suite de cette opération. Le Conseil d'administration est désormais composé de Maurice Bansay, Fabrice Bansay, Financière Apsys (représentée par Claire Vandromme) et Vanessa Fricano, ainsi que de Delphine Benchetrit, administrateur indépendant. Maurice Bansay a été nommé Président Directeur Général.

3. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC (2016-07) du 4 novembre 2016, modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général homologué par arrêté du 26 décembre 2016 (Journal Officiel du 28 décembre 2016). Ils sont présentés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles de l'exercice précédent et notamment en ce qui concerne le principe de continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

3.1. Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur prix de revient, une provision est constituée si la valeur d'utilité lui est inférieure. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des capitaux propres réévalués de la filiale.

3.2. Créances

Elles sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

3.3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées, au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Le cas échéant une dépréciation pour pertes latentes est comptabilisée.

3.4. Provisions pour charges

Les provisions pour charges sont constituées dès lors que la charge est probable, peut-être raisonnablement estimée et a fait l'objet d'un engagement vis-à-vis d'un tiers.

NOTES SUR LE BILAN

4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Etat des valeurs brutes

			Ventilation d		
Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Mise au	Clôture
				Rebut	
T 19: .:					
Immobilisations incorporelles					
. Logiciels					
Immobilisations corporelles					
. Autres	0	1		1	0
Total	0	1		1	0
Total général	0	1		1	0

Etat des amortissements

		Ventilation	des dotations	Ventilation de	es diminutions	
Rubriques	Ouverture	Sur éléments	Sur éléments	Eléments	Eléments	Clôture
		amortis selon	amortis de	cédés	mis au	
		mode linéaire	manière exceptionnelle		rebut	
T 199 d						
Immobilisations incorporelles						
. Logiciels						
Immobilisations corporelles						
. Autres	0				0	0
Total général	0				0	0

Valeurs nettes

Rubriques	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	
Immobilisations incorporelles				
. Logiciels				
Immobilisations corporelles				
. Autres	0	0	0	
Total	0	0	0	
Total général	0	0	0	

5. Immobilisations financières

Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Cession	Clôture
Immobilisations financières				
. Participations				
. Autres titres immobilisés				
. Prêts				
. Autres immobilisations financières	6		6	0
Total	6		6	0

6. Etat des échéances des créances et des dettes

Toutes les créances et dettes ont une échéance inférieure à un an.

Tableau des créances et dettes concernant les entreprises liées : Néant

7. Valeurs mobilières de placement

	Valeur nette	Valeur du marché	
	au bilan	au 31 décembre 2017	
Actions propres	1	1	
Autres valeurs mobilières de placement (sicav monétaires)	249	250	
Total	250	251	

Les autres valeurs mobilières de placement sont constituées à hauteur de 249 K€ en SICAV monétaires détenues chez Crédit Agricole CIB.

8. Disponibilités

Elles sont constituées des sommes figurant au crédit des comptes courants bancaires.

9. Capital

Le capital social se compose de 854 224 actions de valeur nominale unitaire de 0.60 euros.

10. Variation des capitaux propres

ıre
513
6
51
-110
-160
300

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

11. Charges d'exploitation

Elles comprennent principalement:

- Les prestations de services externalisées ainsi que des honoraires de conseil et d'assistance, notamment juridique et comptable.
- La rémunération des mandataires sociaux ainsi que les charges sociales et taxes y afférentes.

12. Produits financiers

	Exercice clos		
	total	dont entreprises liées	Exercice clos au 31.12.2016
Produits financiers de participation Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions financières Produits nets sur cessions de VMP	1		1
Total	1		1

13. Charges financières

	Exercice clos		
	total	dont entreprises liées	Exercice clos au 31.12.16
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Différences négatives de change			
Total	0	0	0

14. Impôts sur les bénéfices

La société relève de l'impôt sur les sociétés.

Ventilation du résultat après impôt

	Exercic	e clos au 31	.12.2017	Exercice clos au 31.12.2016		
	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Exploitation Financier Exceptionnel	-160 1 -1		-160 1 -1	-144 1		-144 1
Total	-160		-160	-143		-143

L'allègement de la dette future d'impôt qui correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché des SICAV (voir note 7) n'est pas significatif. Il n'y a pas d'accroissement futur de la dette d'impôt.

Le montant du report déficitaire au 31/12/2017 s'élève à 476 180 euros, le déficit fiscal du 31 décembre 2017 s'élève à 131 186 euros.

15. Entreprises liées

<u>Tableau des produits et charges financiers concernant les entreprises liées et participations</u> : Néant

16. Transactions avec les parties liées

A la clôture de l'exercice 2017, il n'existe aucune transaction avec des parties liées au sens du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

AUTRES INFORMATIONS

17.- Engagements financiers

N'ayant pas de dette bancaire à son bilan, elle n'est pas soumise au respect d'engagements pris vis à vis de banques (« Covenants »).

18.- Effectifs

Au 31 décembre 2017 il n'y a pas de salarié.

19.- Rémunérations des organes d'administration et de direction

Les jetons de présence comptabilisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèvent à 32 250 euros.

Le montant des rémunérations brutes versées au mandataire social s'est élevé à 23 801 €, soit 17 892 € net.

20.- Société mère

Au terme de l'Offre Publique de Retrait initiée par l'actionnaire de contrôle, la société Yellow Grafton SC dont le siège social est situé au Luxembourg, détient depuis la date de clôture de l'OPR le 9 janvier 2015, 761 206 actions soit 89,11% du capital et des droits de vote.

21.- Affectation des sommes distribuables proposées à l'Assemblée générale.

Après imputation du report à nouveau de 110 329.53€, le résultat à affecter ressort à - 270 200.96€. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 15 mai 2018 d'inscrire ce résultat en totalité en report à nouveau.

22.- Inventaire des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2017

22.1 CFI - Actions propres

TITRES CFI AUTODETENUS AU 31 DECEMBRE 2017 (euros)

Nombre	désignation	valeur d'achat moyen	valeur comptable	valeur liquidative unitaire au 31/12/2017	valeur liquidative au 31/12/2017	PLUS VALUE/MOINS VALUE LATENTE
551	CFI	0.6	330.60	1.55	854.05	523.45

22.2 CFI – Autres valeurs mobilières de placement

LISTE DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2017 (euros)

Nombre	désignation	valeur d'achat	valeur comptable	valeur liquidative unitaire au 31/12/2017	valeur liquidative au 31/12/2017	PLUS VALUE/MOINS VALUE LATENTE
15	AMUNDI C.T.E-C	1 003,17	15 047,56	998.31	14 974,68	-72,88
1	AMUNDI TRESO CORPO	234 152,74	234 152.74	234 638.41	234 638,41	485,67

23.- Rémunération des commissaires aux comptes

Le montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élève à 22 592 euros

RAPPORT DE GESTION 2017

(Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017)

CFI-Compagnie Foncière Internationale

72, Rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS

542 033 295 R.C.S. PARIS

TEL.: 01 40 07 81 03 - FAX: 01 40 07 85 12 - www.cfi-france.com

Conseil d'Administration

M. Maurice BANSAY - Président

M. Fabrice BANSAY

Mme Delphine BENCHETRIT

Mme Vanessa FRICANO

Financière Apsys représentée par Mme Claire VANDROMME

Commissaires aux Comptes

Exco Paris ACE

Représenté par M. Emmanuel CHARRIER, Titulaire

ERNST & YOUNG et Autres

Représenté par Mme Nathalie CORDEBAR Titulaire

Direction

M. Maurice BANSAY, Président-Directeur Général

I. ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1. Approbation des comptes sociaux et affectation du résultat

Après la cession de son dernier actif en octobre 2014 et en l'absence de projet d'investissement, la Société a cessé son activité locative. Elle poursuit sa gestion en extinction sur une base de coûts de fonctionnement fortement réduite.

L'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 7 juin 2017 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et décidé d'imputer la perte y afférente de -143 K euros sur le report à nouveau bénéficiaire, celui-ci se trouvant ramené à – 110 K euros.

2. Evènements postérieurs à la clôture

Le 12 janvier 2018, Financière Apsys (société contrôlée par la famille Bansay) a acquis 89,11% du capital et des droits de vote de CFI, pour un prix total de 630.486 euros (soit environ 0,83 euro par action) auprès de Yellow Grafton SC, qui lui a cédé l'intégralité de sa participation au capital de CFI (soit 761.206 actions). Conformément aux articles 234-2 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), Financière Apsys déposera au cours des prochains mois auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat simplifiée au prix de 0,83 euro par action, visant la totalité des actions composant le capital de CFI qu'elle ne détient pas à ce jour.

La composition du Conseil d'administration de CFI a été modifiée à la suite de cette opération. Le Conseil d'administration est désormais composé de Maurice Bansay, Fabrice Bansay, Financière Apsys (représentée par Claire Vandromme) et Vanessa Fricano, ainsi que de Delphine Benchetrit, administrateur indépendant. Maurice Bansay a été nommé Président Directeur Général de la Société.

II. <u>LE PATRIMOINE</u>

Sans objet, la Société n'ayant à son actif plus que des disponibilités et placements à court terme.

III. LES COMPTES ANNUELS

Comptes individuels au 31 décembre 2017

Le total du bilan, dont l'actif n'est plus constitué que de trésorerie, s'élève à 403 K euros (vs 552K euros au 31 décembre 2016).

La variation principale du poste de Trésorerie est due au règlement des charges d'exploitation en l'absence de revenus.

Le compte de résultat n'enregistre plus de produits en raison de la rémunération, quasi nulle, des placements de trésorerie. Les charges d'exploitation sont stables à 160 K euros en 2017 vs 144 K euros en 2016.

En conséquence, la perte de la période s'élève à - 160 K euros (vs -143 K euros en 2016). Le montant des capitaux propres ressort à 300 K euros au 31 décembre 2017 (460K euros au 31 décembre 2016).

2. Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices (en euros)

		31/07/14	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17
SITUATION FINANCIERE	a) CAPITAL SOCIAL	15 000 175	512 534	512 534	512 534	512 534
EN FIN D'EXERCICE						
	b) NOMBRE D'ACTIONS EMISES	854 224	854 224	854 224	854 224	854 224
	c) NOMBRE D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES	-	-	-	-	-
	EN ACTIONS					
RESULTAT DES	a) CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	-	-	-	-	-
OPERATIONS	a) CHIFTRE D'AFTAIRES HORS TAXES	-	-	-	-	-
EFFECTIVES	b) BENEFICE AVANT IMPOT, AMORTISSEMENTS	34 541 764	892 788	- 268 254	- 143 210	- 159 871
IATE CITYES	ET PROVISIONS	31311701	022 700	200 231	110 210	137 071
	c) IMPOT SUR LES BENEFICES	705 566	469 069	132 028	-	-
	d) RESULTAT APRES IMPOT, AMORTISSEMENTS	33 834 276	283 129	- 258 528	- 143 210	- 159 871
	ET PROVISIONS					
	e) MONTANT DES BENEFICES DISTRIBUES	2 998 326	33 827 270	-	-	-
RESULTAT REDUIT	a) BENEFICE APRES IMPOT, MAIS AVANT					
A UNE SEULE ACTION	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	39,61	0,50	- 0,47	- 0,17	- 0,19
	b) RESULTAT APRES IMPOT, AMORTISSEMENTS	39,61	0,33	- 0,30	- 0,17	- 0,19
	ET PROVISIONS					
	c) DIVIDENDE ATTRIBUE A CHAQUE ACTION	3.51	39.60	-	-	-
PERSONNEL	a) EFFECTIF MOYEN DES SALARIES PENDANT L'EXERCICE	-	-	-	-	-
	b) MONTANT DE LA MASSE SALARIALE DE	187 687	62 634	38 553	25 842	24 245
	L'EXERCICE					
	c) MONTANT DES SOMMES VERSEES AU TITRE	105 067	41 051	32 942	27 694	22 565
	DES AVANTAGES SOCIAUX					
	(Sécurité sociale, œuvres sociales)					

3. Autorisations financières existantes

Néant.

4. Perspectives

La Société n'ayant plus d'activité opérationnelle, elle poursuit sa gestion en extinction.

Le 12 janvier 2018, Financière Apsys (société contrôlée par la famille Bansay) a acquis 89,11% du capital et des droits de vote de la Société, pour un prix total de 630.486 euros (soit environ 0,83 euro par action) auprès de Yellow Grafton SC, qui lui a cédé l'intégralité de sa participation au capital de la Société (soit 761.206 actions). La composition du Conseil d'administration de CFI a été modifiée à la suite de cette opération. Le Conseil d'administration est désormais composé de Maurice Bansay, Fabrice Bansay, Financière Apsys (représentée par Claire Vandromme) et Vanessa Fricano, ainsi que de Delphine Benchetrit, administrateur indépendant. Maurice Bansay a été nommé Président Directeur Général de la Société.

Conformément aux articles 234-2 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (*AMF*), Financière Apsys déposera au cours des prochains mois auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat simplifiée au prix de 0,83 euro par action, visant la totalité des actions composant le capital de CFI qu'elle ne détient pas à ce jour.

IV. SITUATION FINANCIERE

La situation financière de la Société s'est trouvée substantiellement modifiée en 2015 suite à la cession, intervenue au cours des précédents exercices, de ses deux filiales : à la date de clôture elle ne détient plus que de la trésorerie, sous forme de liquidités ou de placements monétaires. Elle n'a aucune dette bancaire.

V. GROUPE ET FILIALES

1. Organisation du groupe au 31 décembre 2017

Sans objet, la Société n'ayant plus de filiale à la date de clôture de l'exercice.

1.1. Evolution de l'organisation du groupe au cours de l'exercice

Sans objet, voir supra

1.2. Evénements survenus postérieurement au 31 décembre 2017 relatifs à l'organisation du groupe

Sans objet, voir supra

2. Activité des filiales au cours de l'exercice écoulé

Sans objet, voir supra

3. Opérations avec les apparentés

3.1. <u>Opérations entre la Société et ses actionnaires</u>

Néant.

3.2. <u>Opérations entre la Société et ses filiales</u>

Sans objet, voir supra

VI. <u>DISTRIBUTION</u>

1. Affectation du résultat

Le résultat net de l'exercice fait apparaître une perte de 159.871,43€. Votre Conseil vous propose d'inscrire cette perte en totalité en report à nouveau, le compte report à nouveau se trouvant ainsi ramené à (270.200,96) euros, compte tenu des pertes antérieures.

L'assemblée générale sera appelée en conséquence à statuer sur l'imputation de la totalité de la perte de l'exercice en report à nouveau.

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices clos, la Société a procédé aux distributions suivantes :

- Exercice clos le 31 décembre 2016 : Néant

- Exercice clos le 31 décembre 2015 : Néant

- Exercice clos le 31 décembre 2014 : Néant

Les résolutions soumises à votre Assemblée générale appelée à se tenir le 15 mai 2018 vous sont présentées dans un rapport distinct du Conseil d'administration.

VII. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET L'ACTION

1. Informations sur le capital

Le capital de la Société, composé de 854.224 actions d'une valeur nominale de 0,60 €, s'élève à 512.534,40 € à la clôture de l'exercice.

1.1. Répartition du capital et des droits de vote

Il n'existe pas d'action disposant d'un droit de vote double. Toutefois, le nombre des droits de vote doit être ajusté pour tenir compte des actions auto détenues, qui en sont privées.

A la connaissance de la Société, la répartition du capital, pour les actionnaires détenant au moins 2% du capital et des droits de vote, au 31 décembre 2017 et préalablement à la prise de contrôle de la Société par Financière Apsys SAS, est la suivante :

Actionnaire	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Yellow Grafton	761.206	89,11 %	89,11%
SC	701.200	07,11 70	07,1170
Public	92.467	10,89%	10,89%
Actions propres	551	NS	NS
Total	854.224	100 %	100 %

A la connaissance de la Société, la répartition du capital, pour les actionnaires détenant au moins 2% du capital et des droits de vote, à la suite de la prise de contrôle de la Société par Financière Apsys SAS en date du 12 janvier 2018, est la suivante :

Actionnaire Nombre de titres % du capital % des droits de vote	Actionnaire	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
--	-------------	------------------	--------------	----------------------

Financière Apsys SAS	761.206	89,11 %	89,11%
Public	92.467	10,89%	10,89%
Actions propres	551	NS	NS
Total	854.224	100 %	100 %

A ce jour, Financière Apsys détient 89,11% du capital et des droits de vote de la Société.

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

Les pourcentages en capital et en droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes de direction et d'administration à la date du 31 décembre 2017 sont non significatifs.

Il n'y a pas de titres détenus par les salariés de la Société.

1.2. <u>Montant du capital autorisé non émis et tableau récapitulatif</u>

Les délégations de compétences accordées par l'assemblée générale des actionnaires de votre Société pour augmenter le capital social ou émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances sont venues à expiration le 28 juillet 2011 et n'ont pas été renouvelées.

1.3. Options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites consenties aux mandataires sociaux et aux salariés

Nous vous précisons que la Société n'a jamais procédé à l'attribution (i) d'options de souscription ou d'achat d'actions et (ii) d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés.

1.4. <u>Titres donnant accès au capital</u>

Aucun titre donnant accès au capital de la Société n'existe au 31 décembre 2017.

1.5. Opérations de la Société sur ses propres actions et programme de rachat

Le dernier renouvellement de l'autorisation donnée à la Société, d'acquérir en bourse ses actions pour une période de 18 mois a été adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2014. Toutefois suite à l'offre publique de retrait initiée par Yellow Grafton en décembre 2014-janvier 2015, cette autorisation est devenue sans objet et le contrat de liquidité conclu avec Kepler-Cheuvreux, après avoir été suspendu dès l'annonce de l'offre publique, a été résilié en février 2015.

1.6. <u>Opérations réalisées par les dirigeants ou les personnes auxquels ils sont étroitement liés sur les titres de la Société</u>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, il n'y a pas eu de déclarations effectuées par les dirigeants ni par les personnes visées à l'article L.621-18.2 du Code Monétaire et Financier auprès de l'AMF en application des dispositions des articles 222-23 et suivants de son règlement général.

1.7. Franchissements de seuils

- Par courrier reçu le 15 janvier 2018, la société Financière Apsys a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 janvier 2018, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la Société et détenir 761.206 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit

89,11% du capital et des droits de vote de la Société. Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition par Financière Apsys d'un bloc de contrôle auprès de la société Yellow Grafton SC.

Par courrier reçu le 16 janvier 2018, la société Yellow Grafton S.C. a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 janvier 2018, les seuils de 2/3, 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la Société et ne plus détenir aucune action de la Société (au résultat de la cession du bloc de contrôle mentionnée ci-avant).

1.8. Accord pouvant entrainer un changement de contrôle de la Société

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, avoir une incidence sur le contrôle de la Société.

2. Information concernant l'action CFI-Compagnie Foncière Internationale

Le cours de l'action en 2017 a évolué entre un plus bas de 1,06 € et un plus haut de 3,00 €.

VIII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La présente section est comprise dans le rapport de gestion conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Pour l'établissement de la présente section, le Conseil d'administration s'est notamment appuyé sur le cadre de référence recommandé par l'AMF et s'est également référé au code AFEP-MEDEF modifié.

La Société adhère aux principes généraux et respecte l'esprit de ce cadre de référence. Toutefois, en raison de la situation particulière de la Société, notamment caractérisée par son absence d'activité et par le rôle pivot joué par son mandataire social, le degré de formalisation des « processus », « dispositifs » ou « systèmes » évoqués ci-après ne peut avoir atteint le niveau constaté dans d'autres sociétés ou groupes.

1. Gouvernance et organisation des travaux du Conseil d'administration

1.1 Choix du code de référence

Conformément aux dispositions de l'Article L. 225-37 du Code de commerce, la Société a choisi le 23 janvier 2009 le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF (le « Code AFEP-MEDEF) comme code de référence. Une copie du Code AFEP-MEDEF peut être consultée au siège social et une version informatique dudit Code est consultable sur le site www.medef.com.

Afin de se conformer aux dispositions de ce Code, le Conseil d'administration a notamment décidé le 23 janvier 2009 :

- d'amender les dispositions de son règlement intérieur,
- d'approuver les règlements intérieurs dont le Comité d'audit et des comptes et le Comités des nominations et des rémunérations étaient dotés,
- de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires du 16 mars 2009 une résolution, qui a été approuvée, tendant à ramener la durée des fonctions d'administrateur de 6 à 4 ans et d'instituer un processus de renouvellement harmonieux de l'effectif du Conseil par roulement.

Toutefois, compte tenu de la situation particulière de la Société – nombre restreint d'administrateurs notamment – certaines dispositions du Code AFEP-MEDEF ne peuvent être immédiatement appliquées :

- celle de l'article 8 du Code AFEP-MEDEF relative à la proportion d'administrateurs indépendants requise au sein du Conseil d'administration (1/3 en ce qui concerne la Société) ;

- celles des articles 14 à 17 du Code AFEP-MEDEF relatives aux comités spécialisés, le Conseil d'Administration du 12 janvier 2018 ayant décidé (i) que les fonctions du Comité d'audit de la Société seront désormais exercées par le Conseil d'administration, conformément à la faculté offerte par l'Article L. 823-20 4° du Code de commerce et (ii) de ne pas procéder au renouvellement du Comité des nominations et des rémunérations, et ce tant que la Société n'aura aucune activité.

1.2 Règlement intérieur et composition du Conseil d'administration

Dans sa séance du 1^{er} février 2008, le Conseil d'administration s'est doté d'un Règlement intérieur qui prévoit notamment la présence en son sein d'un ou plusieurs administrateurs indépendants, précise les conditions à remplir pour être ainsi qualifié et rappelle les devoirs des administrateurs.

Dans sa séance du 23 janvier 2009, le Conseil d'administration, consécutivement au choix du Code AFEP-MEDEF, a notamment décidé d'amender son Règlement intérieur pour rendre celui-ci conforme aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, sous les réserves exposées au paragraphe 1 ci-dessus.

Ce règlement intérieur peut être consulté au siège social sur simple demande.

Le Conseil d'administration est à ce jour composé de cinq membres. La liste des mandats et des fonctions exercés par les administrateurs figurent dans le rapport de gestion. L'examen de la situation de chacun des administrateurs au regard des critères de l'administrateur indépendant fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil d'administration. A la date d'émission du présent rapport, le Conseil d'administration compte un seul administrateur indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF, c'est-à-dire n'entretenant aucune relation avec la Société ou sa direction pouvant compromettre sa liberté de jugement, en la personne de Madame Delphine Benchetrit.

Les administrateurs et le Directeur général actuels sont couverts par une assurance responsabilité souscrite au début de l'exercice 2018.

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 : le 8 mars 2017, le 30 mars 2017, le 7 juin 2017 et le 20 juillet 2017. Le taux de présence à ces réunions a été de 80%. Lors de ces quatre réunions, le Conseil a débattu des principales questions identifiées au point 1.4 cidessous.

1.3 Rôle, fonctionnement et composition des Comités spécialisés

A titre liminaire, il est rappelé que le Conseil d'Administration du 12 janvier 2018 a décidé (i) que les fonctions du Comité d'audit de la Société seront exercées par le Conseil d'administration à compter du 12 janvier 2018, conformément à la faculté offerte par l'Article L. 823-20 4° du Code de commerce et (ii) de ne pas procéder au renouvellement du Comité des nominations et des rémunérations, et ce tant que la Société n'aura aucune activité.

a. Comité d'audit et des comptes

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le comité d'audit et des comptes aux réunions duquel les commissaires aux comptes sont invités à participer était notamment chargé :

- de préparer l'examen des états financiers semestriels et annuels par le Conseil d'administration ;
- de participer à la sélection et de veiller à l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner les procédures de contrôle interne, d'audit, de comptabilisation et de gestion.

Le Comité d'audit peut se saisir de toute opération ou évènement susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation de la Société et de sa filiale ou en termes de risques encourus.

Ce Comité se réunit sur convocation de son Président. Chaque réunion donne lieu à un procès-verbal signé par le Président et un membre.

Le Comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice sous revue : 20 juillet 2017 en présence des commissaires aux comptes

b. Comité des nominations et des rémunérations

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le Comité des nominations et des rémunérations avait notamment pour mission l'examen :

- de la composition des organes sociaux de la Société;
- des candidatures aux postes de mandataires sociaux ;
- des différents éléments constitutifs de la rémunération des mandataires sociaux, étant précisé que sur ces sujets, le Comité est chargé de faire des propositions au Conseil d'administration.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président. Chaque réunion donne lieu à un procès-verbal signé par le Président et un membre.

La Société étant gérée en extinction depuis la fin 2014 et aucun point en substance nouveau à inscrire à l'ordre du jour ne le justifiant, il n'a pas été jugé utile de réunir ce Comité au cours de l'exercice 2017.

1.4 Convocation, ordre du jour et dossier du Conseil d'administration

L'ordre du jour est établi par le Président en concertation avec les administrateurs. Les convocations sont effectuées par courrier électronique généralement plusieurs jours avant la date de la réunion. Le dossier afférent à la réunion y est joint, en tout ou partie ou suit peu après.

Chaque point à l'ordre du jour est documenté – une attention particulière étant apportée au niveau et à la pertinence de l'information transmise aux administrateurs lorsqu'ils doivent se prononcer sur un projet d'investissement.

Le registre de présence est signé par les membres présents ou porte la mention « participe par voie de téléconférence ». Les procurations écrites sont jointes au registre.

Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil d'administration a pleinement joué son rôle.

 Le Conseil d'administration du 8 mars 2017 a notamment arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'est prononcé sur l'affectation du résultat dudit exercice, a adopté le rapport de gestion et a convoqué l'Assemblée générale des actionnaires.

Ce Conseil a en outre constaté la démission d'Alain Benon de ses fonctions de Président et d'administrateur à compter du 30 avril 2017 et nommé Olivier Lavigne Delville en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société à compter du 1^{er} mai 2017, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil a par ailleurs constaté la démission de Vincent Rouget de ses fonctions d'administrateur à compter du 8 mars 2017 et nommé Alia Elgazzar en remplacement.

- Le Conseil d'administration du 30 mars 2017 a adopté le rapport du Président sur la rémunération des dirigeants figurant en annexe du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Lors de la réunion du Conseil d'administration du 7 juin 2017, Olivier Lavigne a démissionné de ses fonctions de Président-Directeur général à compter du 7 juin 2017 et Alain Benon a été nommé en qualité de Président-Directeur général de la Société à compter de cette date.

- Le Conseil d'administration du 20 juillet 2017 a arrêté le rapport semestriel d'activité ainsi que les comptes sociaux intermédiaires au 30 juin 2017.

Pour l'élaboration des délibérations et textes ayant un caractère technique, la Société bénéficie de l'assistance d'un cabinet juridique spécialisé. Tel est notamment le cas pour la préparation des assemblées générales, étant en outre précisé que l'organisation et la gestion des actionnaires au nominatif sont confiés à BNP Paribas Securities Services.

1.5 Evaluation du Conseil d'administration

Lors de sa réunion du 8 mars 2017, le Conseil a procédé à l'évaluation de son fonctionnement conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Il résulte de cette évaluation que les conditions de fonctionnement paraissent satisfaisantes au regard de la plupart des critères retenus, notamment : la pertinence des sujets inscrits à l'ordre du jour, la qualité de la documentation remise, l'adéquation de la fréquence des réunions, la qualité des débats au regard des enjeux, le degré de participation des membres aux délibérations, l'exhaustivité et fidélité de la retranscription de celles-ci dans les procès-verbaux.

2. Limitations de pouvoirs de la direction générale

2.1. Limitations statutaires

Il n'existe pas de limitation statutaire, le Directeur général de la Société étant, conformément à la loi, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

2.2. <u>Cautions avals et garanties</u>

La Société n'a délivré au cours de l'exercice ni cautions, ni garanties.

3. Rémunération et avantages consentis aux mandataires sociaux

3.1. Rémunérations et avantages consentis aux mandataires sociaux

Le Président-Directeur général bénéficie d'une rémunération fixe annuelle qui, du fait de la mise en sommeil de la Société, s'est élevée à 23.801 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Aucune part variable n'a été attribuée en 2017 au Président Directeur général par le Conseil d'administration.

Aucune autre rémunération ni aucun autre avantage de quelle que nature n'ont été consentis ou ne sont en vigueur au bénéfice du Président-Directeur Général.

3.2. Rémunérations et avantages consentis aux autres mandataires sociaux

Les règles de répartitions des jetons de présence entre les administrateurs proposées par le Comité des nominations et des rémunération le 23 avril 2008 suite à l'AGE du 19 mars 2009, et mises en œuvre par le Conseil d'administration sont les suivantes :

- Définition des administrateurs « non éligibles » ;
- Base annuelle de 4.500 euros par administrateur, majorée de 1.250 euros par séance du Conseil d'administration ou de Comité auquel l'administrateur participe, étant précisé que le Président-Directeur Général perçoit un jeton double.

Au titre de l'exercice 2017, les jetons de présence versés se sont élevés à 32.250 euros, répartis entre les administrateurs conformément au tableau figurant à la Section IX du présent rapport.

Aucune autre rémunération ou avantage de toute nature n'ont été consentis ou ne sont en vigueur au bénéfice des administrateurs.

4. Procédures de contrôle interne de gestion de risques

4.1 <u>Instance chargée du contrôle interne</u>

La fonction de contrôle interne de la Société à titre permanent est confiée à Maurice Bansay, Président-Directeur général de la Société.

Le Contrôleur interne a mené ses premiers travaux en novembre-décembre 2008, travaux qui ont donné lieu à la production d'un « Mémento des procédures comptables et du contrôle interne » mis à jour depuis.

4.2 <u>Procédures</u>

Ce Mémento décrit les principales procédures applicables d'une part à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, d'autre part à l'identification et à la gestion des risques au sein de la Société.

Il expose en préambule les conditions dans lesquelles la tenue de la comptabilité est externalisée et les données comptables sont sauvegardées.

Il décrit le circuit de traitement des pièces comptables et des paiements, désigne les signatures autorisées, mentionne les règles de conservation des originaux.

Il expose les procédures de gestion de la paie, des charges et déclarations sociales.

Il explique le mode opératoire de la gestion de la trésorerie ainsi que la répartition des tâches entre suivi/consultation d'une part, habilitation à mouvementer les comptes et placer les fonds, d'autre part. Il décrit les modalités d'élaboration des arrêtés des comptes, de détermination des options comptables et d'établissement des déclarations fiscales.

Le Mémento rappelle les obligations de la Société en matière de communication financière au marché et précise les conditions dans lesquelles le mandataire social ou le Conseil d'administration, selon le cas, s'en acquittent.

Il conclut par un chapitre consacré à l'environnement du contrôle (organes sociaux et comités, conseils externes, profil du dirigeant).

4.3 <u>Points avant justifié une attention particulière</u>

Il est rappelé que depuis l'exercice clos le 31 décembre 2015, et sachant que la Société était désormais gérée en extinction, le Président a tout particulièrement focalisé son attention sur la compression des charges d'exploitation, plusieurs contrats avec des prestataires externes ayant été dénoncés.

4.4 <u>Eléments et informations susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et le résultat</u>

Néant

4.5 Régime SIIC

Pour mémoire, la Société est sortie du régime à compter du 1er août 2014.

4.6 <u>Limites inhérentes au contrôle interne</u>

Ces limites sont celles liées à une organisation et un pilotage qui reposent principalement sur la personne de son dirigeant.

IX. ADMINISTRATEURS ET DIRECTION GENERALE

1. Administrateurs, direction générale et comités du conseil d'administration

1.1. Administrateurs et direction générale

Au 31 décembre 2017, et jusqu'au 12 janvier 2018, le Conseil d'administration de la Société était composé comme suit :

- M. Alain Benon, Président ;
- M. Olivier Lavigne Delville;
- Mme Sophia Chihab-Eddine;
- Mme Alia ElGazzar; et
- M. Emmanuel Rodocanachi.

Le 12 janvier 2018, date de l'acquisition par Financière Apsys d'un bloc de contrôle auprès de Yellow Grafton SC (voir Section I du présent rapport), le Conseil d'administration de la Société a coopté les administrateurs suivants :

- M. Maurice BANSAY, Président-Directeur général, en remplacement de M. Olivier Lavigne Delville démissionnaire ;
- M. Fabrice BANSAY en remplacement de M. Alain Benon démissionnaire ;
- Mme Delphine BENCHETRIT en remplacement de Mme Sophia Chihab-Eddine démissionnaire ;
- Mme Vanessa FRICANO en remplacement de Mme Alia ElGazzar démissionnaire ; et
- Financière Apsys représentée par Mme Claire VANDROMME en remplacement de M. Emmanuel Rodocanachi démissionnaire.

1.2. <u>Comités du Conseil</u>

Comité d'audit et des comptes

Au 31 décembre 2017, la composition du Comité d'audit et des comptes était la suivante :

- M. Emmanuel Rodocanachi, Président ;
- M. Olivier Lavigne Delville, Membre.

Le Conseil d'Administration du 12 janvier 2018 a, à l'unanimité de ses membres présents, décidé que les fonctions du Comité d'audit de la Société seront exercées par le Conseil d'administration à compter du 12 janvier 2018, conformément à la faculté offerte par l'Article L. 823-20 4° du Code de commerce, et ce tant que la Société n'aura aucune activité.

- Comité des nominations et des rémunérations

Au 31 décembre 2017, la composition du Comité des nominations et des rémunérations était la suivante :

- M. Emmanuel Rodocanachi, Président;

- Mme Sophia Chihab-Eddine, Membre.

Le Conseil d'administration du 12 janvier 2018 a, à l'unanimité de ses membres présents, décidé de ne pas procéder au renouvellement du Comité des nominations et des rémunérations, et ce tant que la Société n'aura aucune activité.

2. Rémunération des mandataires sociaux

2.1. Rémunération du Président-Directeur général

Pour le Président-Directeur Général, l'ensemble des rémunérations versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 figure dans les tableaux ci-dessous, étant précisé que ces derniers sont conformes aux dispositions du Code AFEP-MEDEF:

Nota: Tous les montants, y compris ceux figurant dans la colonne « versés », sont exprimés en brut et en euros.

Tableau récapitulatif de la rémunération de Monsieur Alain Benon								
Alain Benon Président -Directeur Général au cours de l'exercice clos le.	31/12	2/2015	31/12	2/2016	31/12	/2017		
Alain Denon President -Directeur General au cours de l'exercice clos le	dus	versés	dus	versés	dus	versés		
Rémunération Fixe		38 232		24 842	1256	23 801		
Rémunération variable								
Rémunération exceptionnelle		100 000						
Jetons de présence(1)	24 000	25 250	24 000	45 250	0	32 250		
Avantages en nature								
Total	24 000	163 482	24 000	70 092	1 256	56 051		

⁽¹⁾ Pour les critères de calcul, voir Section VIII

Nota: les tableaux 4 à 9 prévus par le Code AFEP-MEDEF ne sont pas joints car ils sont sans objet pour les dirigeants de la Société.

2.2. <u>Jetons de présence</u>

Tableau sur les jetons de pr	Euros		
Membres du conseil	Jetons de présence versés au	Jetons de présence versés au	Jetons de présence versés au
Membres du consen	31/12/15	31/12/16	31/12/17
Alain Benon	25.250	45.250	21.500
Olivier Lavigne Delville	-	-	-
Emmanuel Rodocanachi	10.625	12.000	10.750
Vincent Rouget	-	-	-
Alia ElGazzar	-	-	-
Sophia Chihab-Eddine	-	-	-
Total	35.875	57.250	32.250

3. Informations détaillées sur le Conseil d'administration

3.1. Composition du Conseil antérieure au changement de contrôle en date du 12 janvier 2018

Le tableau ci-après décrit la composition du Conseil de la Société et les mandats de ses membres au 31 décembre 2017 et jusqu'au 12 janvier 2018.

Nom et prénom de l'administrateu r	Age	Date de nomination	Date d'expiration de son mandat	Mandat dans la Société	Autres mandats
Emmanuel Rodocanachi	75 ans	Assemblée générale du 7 juin 2017 (Renouvellement)	Assemblée générale d'approbation des comptes de l' exercice clos le 31/12/2020	Administrateur indépendant. Président et membre du Comité d'audit et des comptes Président et membre du Comité des nominations et des rémunérations	Gérant d'E.R. Solutions SARL
Olivier Lavigne Delville	32 ans	Assemblée générale du 18 juin 2015 (Renouvellement)	Assemblée générale d'approbation des comptes de l' exercice clos le 31/12/2018	Administrateur.	
Alain Benon	66 ans	Assemblée générale du 7 juin 2017 (Renouvellement)	Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020	Président - Directeur Général.	Président de la SAS Anthémis Invest. Président de SG Distribution (et Gérant de ses filiales, sauf SG Versailles Distribution)
Sophia Chihab- Eddine	30 ans	Assemblée générale du 18 juin 2015 (Renouvellement)	AG d'approbation des comptes de l' exercice clos le 31/12/ 2018	Administrateur.	
Alia ElGazzar	37 ans	Assemblée générale du 7 juin 2017	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/ 2018	Administrateur.	

Il est précisé que l'examen de la situation de chacun des administrateurs ci-avant au regard des critères de l'administrateur indépendant a fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil le 8 mars 2017.

Composition du Conseil à compter du changement de contrôle en date du 12 janvier 2018

Le tableau ci-après décrit la composition du Conseil de la Société à compter du 12 janvier 2018 et les mandats de ses membres :

Nom et prénom de l'administrateu r	Age	Date de nomination	Date d'expiration de son mandat	Mandat dans la Société	Autres mandats
Maurice Bansay	62	Cooptation par le Conseil d'administration du 12 janvier 2018	Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018	Président-Directeur général Administrateur	Président de Apsys Beaugrenelle SAS Co-gérant de Apsys Descas SARL Gérant de Beaugrenelle Investissement SARL Co-gérant de Apsys Projet 3 SARL Co-gérant de Apsys Projet 4 SARL

					Co-gérant de Parc Servon EURL Gérant de Projet de l'Amphithéâtre EURL Président de Financière Apsys SAS Président de Foncière Apsys SAS Gérant de Muse France SARL Co-gérant de Apsys CPI Saint-Etienne Co-gérant de Apsys Promotion SARL
					Co-gérant de Les Halles Neypic SARL Gérant de Les Rives de L'orne SARL Gérant de Parc de la Marne SARL
					Gérant de First Amphithéâtre SCCV Co-gérant de 10
					Solférino SCI Co-gérant de Parc Saint Paul
					Co-gérant de Pont de l'Ane SCI
					Gérant de Les Girouettes
					Gérant de Sagane
					Gérant de Serena 67
					Administrateur de Apsys Investment SA
					Administrateur de Apsys Poznan Lux
					Gérant de Muse Lux
					Membre du Conseil d'administration/surveill ance de Apsys Polska
Delphine Benchetrit	49	Cooptation par le Conseil d'administration du 12 janvier 2018	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018	Administrateur indépendant	Administrateur indépendant de Foncière des Régions Administrateur indépendant
Vanessa Fricano	42	Cooptation par le	AG d'approbation	Administrateur	d'Affine NEANT
у анська гисапо	'1 2	Conseil d'administration du 12 janvier 2018	des comptes de l'exercice clos le 31/12/ 2018	zammistracur	NEANI
Fabrice Bansay	39	Cooptation par le Conseil d'administration du 12 janvier 2018	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/ 2020	Administrateur.	Directeur général de Apsys Beaugrenelle SAS Co-gérant de Apsys Descas SARL Co-gérant de Apsys Projet 3 SARL
					Co-gérant de Apsys

					Projet 4 SARL
					Co-gérant de Parc Servon EURL
					Directeur général de Financière Apsys SAS
					Directeur général de Foncière Apsys SAS
					Co-gérant de Apsys CPI Saint-Etienne
					Co-gérant de Apsys Promotion SARL
					Co-gérant de Les Halles Neypic SARL
					Co-gérant de 10 Solferino SCI
					Co-gérant de Parc Saint Paul
					Co-gérant de Pont de l'Ane SCI
					Co-gérant de Amphithéâtre de Metz SNC
					Liquidateur de SCI Octave Feuillet
					Liquidateur de SCI Octave Feuillet Invest
					Liquidateur de SCI Flandrin
					Gérant de SCI Paris IV Invest
					Gérant de SCI Normandy Invest
					Administrateur de Apsys Investment SA
					Administrateur de Apsys Poznan Lux
					Membre du Conseil d'administration/surveill ance de Project SP ZOO
					Membre du Conseil d'administration/surveill ance de Centrum Posnia SP ZOO
					Membre du Conseil d'administration/surveill ance de Project Bis SP ZOO
					Liquidateur de Centrum Lacina SP ZOO
					Membre du Conseil d'administration/surveill ance de Paradisio SP ZOO
Financière Apsys	_	Cooptation par le	AG d'approbation	Administrateur	membre du conseil de
		Conseil d'administration du 12 janvier 2018	des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020	(représentée par Claire Vandromme)	surveillance d'Apsys Polska zoo

Il est précisé que l'examen de la situation de chacun des administrateurs ci-avant au regard des critères de l'administrateur indépendant a fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil le 12 janvier 2018.

A la date d'émission du présent rapport, le Conseil d'administration compte un seul administrateur indépendant - Madame Delphine BENCHETRIT - au sens du Code AFEP-MEDEF, c'est-à-dire n'entretenant aucune relation avec la société, son groupe ou sa direction pouvant compromettre sa liberté de jugement.

Aucun administrateur ou mandataire social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ni n'a été associé à une faillite, séquestre, liquidation, incrimination, sanction officielle ou empêché d'agir ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires au cours des cinq dernières années.

4. Expertises et expérience en matière de gestion des membres du Conseil

Composition du Conseil antérieure au changement de contrôle en date du 12 janvier 2018

Alain Benon, Président-Directeur général

- Directeur général de la Banque du Développement des PME et de SOFARIS (devenus BPI France) de 2000 à 2005,
- Directeur général d'Unibail de 1992 à 1999,
- Président de Sofiroute, société de services financiers spécialisés du Groupe Suez, de 1988 à 1991,
- Chef de cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie des Finances et de la Privatisation de 1986 à 1988 (M. Edouard Balladur),
- Auparavant, M. Benon a fait l'essentiel de sa carrière à la Direction du Trésor,
- Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et ancien élève de l'ENA.

Emmanuel Rodocanachi, administrateur indépendant

- Gérant d'ER Solutions (société de conseil en services financiers) depuis décembre 2005, Conseiller Senior et membre du Conseil d'Orientation européen d'Oliver Wyman (cabinet de conseil en organisation et stratégie) depuis 2007.
- Conseiller Senior et membre du Comité Stratégique Européen de Citigroup de 2000 à 2007.
- Président Directeur Général du Crédit National (devenu Natexis après l'achat de la BFCE et la fusion avec cette banque) de 1994 à 1999.
- Gérant puis Administrateur-Directeur Général de la Banque Hottinguer de 1988 à 1994.
- Auparavant, a exercé diverses fonctions dans le secteur public, au Ministère des Finances (Direction du Budget), auprès de M. Pierre Messmer (Premier Ministre) de 1972 à 1974, de M. Valéry Giscard d'Estaing (Président de la République) de 1978 à 1981 et en qualité de Conseiller du Premier Ministre pour les Affaires Economiques et Financières, auprès de M. Jacques Chirac de 1986 à 1988
- Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris ; diplômé d'Etudes Supérieures de Droit Public ; Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration.

Alia ElGazzar, administrateur

- Principal chez Aermont en charge des acquisitions et de l'asset management depuis 2016
- Auparavant Principal chez Blackstone à Londres, dans le département European real estate strategies
- Alia a débuté sa carrière chez Morgan Stanley au sein du département Real Estate private equity group
- Bachelor of Laws de l'Université de Londres

Olivier Lavigne Delville, administrateur

- Associate puis Principal chez Perella Weinberg Real Estate (devenu Real Assets) UK LLP depuis 2011
- Membre de l'équipe d'investissement de Perella Weinberg Real Estate depuis mars 2009
- Auparavant, de 2007 à 2009, membre des équipes de conseil en fusions-acquisitions de Morgan Stanley à Paris.
- Diplômé de l' EDHEC.

Sophia Chihab-Eddine, administrateur

- Membre de l'équipe d'investissement chez Perella Weinberg Real Estate (devenu Real Assets) UK LLP depuis avril 2013
- Auparavant, de 2011 à 2013, analyste au sein des équipes de conseil en fusions-acquisitions de Goldman Sachs à Londres
- Diplômée de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises, Casablanca Business School; MBA de l'ESSEC Business School, Paris.

Composition du Conseil à compter du changement de contrôle en date du 12 janvier 2018

Maurice Bansay, Président Directeur Général

- Président fondateur du Groupe Apsys depuis 1996
- Vice-Président de la Compagnie National des Commissaires aux comptes
- Directeur Général du Groupe Trema de 1987 à 1996 : au cours de son mandat, Maurice Bansay a développé douze centres commerciaux, dont sept en France, deux en Espagne et trois en Italie.
- Directeur Commercial du Groupe Trema de 1985 à 1987.

Delphine Benchetrit

Delphine Benchetrit a exercé le métier d'investisseur au sein du Groupe Affine et de banquier chez KBC Banque puis Natixis. En 2004, elle crée en qualité d'Executive Director le département immobilier de Lehman Brothers France. Dans ce cadre, elle a originé et syndiqué plus de 5 milliards d'euros de dette senior, environ 400 millions d'euros de dette mezzanine/dette d'acquisition et réalisé une quinzaine d'opérations en fonds propres dans les différentes classes d'actifs, pour des clients de profils différents : fonds d'investissement, foncières cotées et non cotées, family office.

Vanessa Fricano

Diplômée d'HEC, Vanessa Fricano a travaillé pendant 12 ans en banque d'affaires, chez Morgan Stanley, à Londres et à Paris. Elle s'y est spécialisée dans les Fusions-acquisitions et dans les Equity capital markets. Pendant cette période, Vanessa Fricano a notamment introduit en Bourse de nombreuses sociétés. Elle a ensuite occupé, pendant 5 ans, le poste de Directeur relations investisseurs et communication financière de Klépierre, société cotée dont elle a accompagné l'entrée au CAC 40. Chez Apsys, Vanessa Fricano est en charge du pilotage du projet de cotation, des financements et refinancements des opérations, du pilotage des

opérations de croissance externe et de cession d'actifs, des relations investisseurs et de la communication financière.

Fabrice Bansay

Fabrice Bansay débute sa carrière professionnelle chez Apsys en l'an 2000, à l'âge de 21 ans. D'abord Responsable Commercialisation en Pologne, de 2000 à 2002, puis Directeur Commercial en France. En 2008, Fabrice Bansay devient Directeur du Développement d'Apsys Europe de l'Est, puis Directeur Général Russie pendant deux ans, de 2009 à 2011. Fort de ses connaissances à la fois commerciales, en développement, gestion d'actifs, management de projets et management, il devient Directeur Général d'Apsys Polska, en Pologne, entre 2011 et 2016. Devenu Directeur Général du groupe en novembre 2016, Fabrice Bansay fait partie du conseil (consultatif) de l'ICSC, et a reçu le prix du Professionnel de l'Année d'Europa Property, en 2015.

Claire Vandromme (représentant de Financière Apsys)

Diplômée d'Expertise Comptable et d'un DESS Fiscalité de l'Entreprise de Paris IX Dauphine, Claire Vandromme a débuté sa carrière en cabinet d'audit, puis en tant que Manager Finance & Opération chez ING REIM France. En 2007, elle a intégré Inovalis en tant que Directeur Administratif et Financier.

En intégrant Apsys fin 2011, elle a pris en charge la Direction Financière des filiales françaises et Luxembourgeoises.

X. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

1. Jetons de présence : Ils sont répartis entre les administrateurs conformément aux principes et au barème définis par délibération du conseil d'administration du 30 avril 2008.

Les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs proposées par le Comité des nominations et des rémunérations le 23 avril 2008 et mises en œuvre sont les suivantes :

- définition d'administrateurs « non éligibles » (il s'agit des représentants de l'actionnaire majoritaire)
- base annuelle de 4 500€ par administrateur, majorée de 1 250€ par séance du Conseil d'administration ou de Comité auquel l'administrateur est présent, étant précisé que le Président-Directeur général perçoit un jeton double.
- **2. Rémunération fixe annuelle** : la Société étant gérée en extinction, la rémunération du Président-Directeur général a été fixée à 23.801 euros bruts pour l'année 2017.

Aucune rémunération fixe ne sera versée au Président-Directeur général, et ce tant que la Société restera sans activité.

3. Rémunération variable annuelle : il n'y a pas eu lieu à versement d'une rémunération variable au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, aucune rémunération variable ne sera versée au Président-Directeur général, et ce tant que la Société restera sans activité.

- 4. Rémunération variable pluriannuelle : Néant
- 5. Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions : Néant
- 6. Attributions gratuites d'actions : Néant
- 7. Rémunérations exceptionnelles : Néant

- 8. Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction («golden hello») : Néant
- 9. Engagements dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions (indemnités de départ, indemnités de non-concurrence, retraite chapeau) pris par la société elle-même ou par toute société contrôlée ou qui la contrôle : Néant
- 10. Eléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus, au titre de conventions conclues, directement ou par personne interposée, en raison du mandat, avec la société dans laquelle le mandat est exercé, toute société contrôlée par elle, toute société qui la contrôle ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle : Néant
- 11. Autre élément de rémunération attribuable en raison du mandat : Néant.
- 12. Avantages de toute nature : Néant

XI. <u>POLITIQUES SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</u>

1. Renseignements sur la politique sociale

Sans objet, la Société ne comptant pas de salarié au 31 décembre 2017.

2. Renseignements sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité et sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Sans objet puisque la Société n'a aucun salarié ni aucune activité opérationnelle au 31 décembre 2017 (en ce compris toute activité locative). Pour ces raisons, la société n'a pas nommé d'Organisme Tiers Indépendant.

3. Activités en matière de recherche et développement

Conformément aux dispositions de l'Article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a mené aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

4. Informations sur les délais de paiement fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte en Annexe du présent rapport des conditions de règlement et délais de paiement en vigueur au 31 décembre 2017.

5. Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous précisons qu'aucune dépense exclue des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 dudit Code n'a été engagée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

XII. ANALYSE DES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

1. Exposition aux risques

Néant

2. Risques financiers

Risque de marché

Néant

Risque de contrepartie.

Néant

Risque de liquidité

Les besoins de liquidité, réduits du fait de la gestion de la Société en extinction pendant tout l'exercice 2017, sont couverts par la trésorerie disponible. CFI n'a pas d'endettement bancaire.

Risque de taux d'intérêt

Néant

Risque de change

Sans objet, la Société n'opérant pas et ne gérant pas de flux financiers hors zone euro.

Risque lié à l'évolution du cours des actions

Ce risque, limité au stock d'actions auto détenues à la date de suspension du contrat de liquidité en novembre 2014, soit 551 actions, est non significatif.

3. Gestion des risques

Gestion de la trésorerie de la Société

La trésorerie de la Société est placée sur des supports à court terme, OPCVM monétaires ou comptes à terme, dont la performance reproduit généralement celle de l'EONIA.

Mémento sur les procédures comptables

Le « Mémo sur les procédures comptables et le contrôle interne » élaboré fin 2008 et régulièrement mis à jour, traite de la gestion des risques de la Société. Une présentation détaillée du contenu de ce mémento figure dans la Section VIII du présent rapport.

Assurances

Lors de votre assemblée générale du 19 mars 2008, vous avez ratifié la souscription par la Société auprès de Liberty Mutual Insurance Europe Ldt, filiale européenne d'une compagnie d'assurances américaine, d'une police d'assurances couvrant la responsabilité civile professionnelle de la Société et de ses mandataires sociaux (dirigeants et administrateurs).

Cette convention a été résiliée en date du 22 janvier 2018 afin de faire adhérer la Société à la police d'assurance souscrite par Financière Apsys et son groupe. Les principales caractéristiques de cette assurance sont les suivantes :

-Assurés : tout dirigeant ou mandataire social du souscripteur ou d'une de ses filiales, avec de larges extensions aux personnes physiques et morales, dont au premier chef, la Société elle-même.

-Montant de la garantie : 3 millions € par année d'assurance, assorti de certaines franchises pour la Société souscriptrice.

Date d'effet: 16 février 2018

4. Autres informations sur les risques

La Société n'est impliquée dans aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage susceptible de générer *in fine* une charge pour elle. Elle ne supporte aucun engagement ni aucune garantie au titre de ses activités ni au titre de ses cessions d'actifs intervenues en 2007 et en 2014 (sauf déclarations d'usage).

XIII. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres:

Représentée par Madame Nathalie Cordebar

Tour First. 1-2, Place des saisons, Paris -La Défense 1 92 400 Courbevoie

Ernst & Young et Autres a été nommé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 7 juin 2017 pour une durée de six exercices sociaux.

Exco Paris ACE (anciennement dénommé" ACE- Auditeurs et Conseils d'Entreprise")

Représentée par Monsieur Emmanuel Charrier

5, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

ACE-Auditeurs et Conseils d'Entreprise a été renouvelé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 7 juin 2017 pour une durée de six exercices sociaux.

Les Commissaires aux comptes suppléants n'ont pas été renouvelés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 juin 2017.

Le conseil d'administration

ANNEXE

CONDITIONS DE REGLEMENT ET DELAIS DE PAIEMENT EN VIGUEUR AU 31 DECEMBRE 2017

	Article D. 441 I 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441	I 2° du Code d	e commerce : Fa l'exercice dont l		on réglées à la da	te de clôture de	
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de 1	retard de paieme	nt										
Nombres de factures concernées						15						0
Montant total des factures concernées TTC						6 270 €						0
Pourcentage du montant total des achats/ventes de l'exercice TTC *						8%						0
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC						N/A						
(B) Factures exc	lues du (A) relat	ives à des dettes	et créances litig	ieuses ou non co	mptabilisées						•	·
Nombre de factures exclues						0						0
Montant total des factures exclues TTC						0						0
(C) Délais de pa	iement de référe	nce utilisés (con	tractuel ou délai	légal - article L.	441-6 ou article l	L. 443-1 du Code	de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de	rment s pour le ul des				- Délais - Délais l	légaux : 30 Jours F	in de mois					
paiement	- Délais contracto	nels : 30 jours fin (de mois				- Délais contract	uels : N/A				

Attestation du Rapport Financier Annuel

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017

(Article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier)

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion ci-dessus présente un tableau fidèle des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée.

A Paris, le 23 avril 2018

Le Président Directeur général,

Maurice Bansay

CFI-Compagnie Foncière Internationale

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

EXCO PARIS ACE

5, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris S.A. au capital de € 2.250.400 380 623 868 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First TSA 14444 92037 Paris-La Défense Cedex S.A.S. à capital variable 438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

CFI-Compagnie Foncière Internationale

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société CFI-Compagnie Foncière Internationale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CFI-Compagnie Foncière Internationale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que la société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, car comme indiqué dans ce rapport, la société n'a aucun salarié, ni aucune activité opérationnelle au 31 décembre 2017.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CFI-Compagnie Foncière Internationale par votre assemblée générale du 13 juin 2001 pour le cabinet EXCO PARIS ACE et du 19 avril 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet EXCO PARIS ACE était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la sixième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2008.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- la apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 20 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

EXCO PARIS ACE

Emmanuel Charrier

ERNST & YOUNG et Autres

Nathalie Cordebar

I - Bilan au 31 décembre 2017

	31.12.2016		
Brut	Amortissements	Net	Net
	& dépréciations		
			6
			6
250		250	519
147		147	26
6		6	1
403		403	546
403		403	552
	250 147 6 403	250 147 6	Brut Amortissements & Net & dépréciations Net

PASSIF (En milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (9)	513	513
Prime de fusion	6	6
Réserve légale	51	51
Autres réserves		
Report à nouveau	-110	33
Acompte sur dividendes		
Résultat de l'exercice	-160	-143
Total capitaux propres (10)	300	460
Provisions pour risques et charges (11)		
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (6)	46	27
Dettes fiscales et sociales (6)	25	29
Autres dettes (6)	32	36
Produits constatés d'avance		
Total dettes	103	92
TOTAL GENERAL	403	552

II - Compte de résultat au 31 décembre 2017

En milliers d'Euros	31.12.2017	31.12.2016
Produits d'exploitation		
Production vendue de services		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		
Reprises sur amortissements et provisions		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation		
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	75	45
Impôts, taxes et versements assimilés	6	10
Salaires et traitements	24	25
Charges sociales	23	28
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Autres charges	32	36
Total des charges d'exploitation (11)	160	144
RESULTAT D'EXPLOITATION	-160	-144
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	1
Total des produits financiers (12)	1	1
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Différences négatives de change		
Total des charges financières (13)		
RESULTAT FINANCIER	1	1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-159	-143
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6	
Reprises provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	6	
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles	7	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1	
Provision pour impôt		
Charge (produit) d'impôt sur les bénéfices (14)		
RESULTAT NET	-160	-143
Résultat net par action (en euros)	-0.19	-0.17

III - Tableau des flux de trésorerie

		31.12.2016
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	-160	-143
Amortissements et provisions		
Résultat sur cessions d'actif immobilisé		
Capacité d'autofinancement	-160	-143
Clients et comptes rattachés		
Fournisseurs	19	-60
Autres actifs et passifs d'exploitation	-13	-110
Variation des besoins d'exploitation	6	-170
Flux de trésorerie d'exploitation	-154	-313
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières, nets d'impôts	6	
Variation des prêts		
Variation de périmètre sur la trésorerie		
Flux de trésorerie d'investissement	6	
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
variation des comptes consentis et des emprunts et autres dettes financières		
Coûts dividendes versés		
Réduction de capital, remboursement de réserves		
Flux de trésorerie de financement		
Variation de trésorerie	-148	-313
Variation des placements à court terme	-269	-325
Variation du disponible	121	12
Variation des concours bancaires à court terme		
Variation de trésorerie	-148	-313
Trésorerie d'ouverture	545	858
Trésorerie de clôture	397	545
Variation de trésorerie	-148	-313

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017

La présente annexe concerne les comptes de l'exercice du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Le total du bilan est arrêté au montant de 402 880 euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 299 635 euros.

Le résultat de l'exercice s'établit à -159 871 euros.

1. Faits caractéristiques

Après la cession de son dernier actif en octobre 2014, et en l'absence de projet d'investissement, la société a cessé son activité locative. Elle poursuit sa gestion en extinction sur une base de coûts de fonctionnement fortement réduite.

L'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 7 juin 2017, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et décidé d'imputer la perte y afférente sur le report à nouveau bénéficiaire, celui-ci se trouvant ramené à - 110 329,53€.

2. Evènements subséquents

Le 12 janvier 2018, Financière Apsys (société contrôlée par la famille Bansay) a acquis 89,11% du capital et des droits de vote de CFI, pour un prix total de 630 486 euros (soit environ 0,83 euro par action) auprès de Yellow Grafton SC, qui lui a cédé l'intégralité de sa participation au capital de CFI (soit 761 206 actions). Conformément aux articles 234-2 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), Financière Apsys déposera au cours des prochains mois auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat simplifiée au prix de 0,83 euro par action, visant la totalité des actions composant le capital de CFI qu'elle ne détient pas à ce jour.

La composition du Conseil d'administration de CFI a été modifiée à la suite de cette opération. Le Conseil d'administration est désormais composé de Maurice Bansay, Fabrice Bansay, Financière Apsys (représentée par Claire Vandromme) et Vanessa Fricano, ainsi que de Delphine Benchetrit, administrateur indépendant. Maurice Bansay a été nommé Président Directeur Général.

3. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC (2016-07) du 4 novembre 2016, modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général homologué par arrêté du 26 décembre 2016 (Journal Officiel du 28 décembre 2016). Ils sont présentés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles de l'exercice précédent et notamment en ce qui concerne le principe de continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

3.1. Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur prix de revient, une provision est constituée si la valeur d'utilité lui est inférieure. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des capitaux propres réévalués de la filiale.

3.2. Créances

Elles sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

3.3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées, au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Le cas échéant une dépréciation pour pertes latentes est comptabilisée.

3.4. Provisions pour charges

Les provisions pour charges sont constituées dès lors que la charge est probable, peut-être raisonnablement estimée et a fait l'objet d'un engagement vis-à-vis d'un tiers.

NOTES SUR LE BILAN

4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Etat des valeurs brutes

			Ventilation d		
Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Mise au	Clôture
				Rebut	
Immobilisations incorporelles					
. Logiciels					
Immobilisations corporelles					
. Autres	0	1		1	0
Total	0	1		1	0
Total général	0	1		1	0

Etat des amortissements

		Ventilation	des dotations	Ventilation de		
Rubriques	Ouverture	Sur éléments	Sur éléments	Eléments	Eléments	Clôture
		amortis selon	amortis de	cédés	mis au	
		mode linéaire	manière exceptionnelle		rebut	
Immobilisations incorporelles						
. Logiciels						
Immobilisations corporelles						
. Autres	0				0	0
Total général	0				0	0

Valeurs nettes

Rubriques	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles			
. Logiciels			
Immobilisations corporelles			
. Autres	0	0	0
Total	0	0	0
Total général	0	0	0

5. Immobilisations financières

Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Cession	Clôture
Immobilisations financières				
. Participations				
. Autres titres immobilisés				
. Prêts				
. Autres immobilisations financières	6		6	0
Total	6		6	0

6. Etat des échéances des créances et des dettes

Toutes les créances et dettes ont une échéance inférieure à un an.

Tableau des créances et dettes concernant les entreprises liées : Néant

7. Valeurs mobilières de placement

	Valeur nette au bilan	Valeur du marché au 31 décembre 2017
Actions propres	1	1
Autres valeurs mobilières de placement (sicav monétaires)	249	250
Total	250	251

Les autres valeurs mobilières de placement sont constituées à hauteur de 249 K€ en SICAV monétaires détenues chez Crédit Agricole CIB.

8. Disponibilités

Elles sont constituées des sommes figurant au crédit des comptes courants bancaires.

9. Capital

Le capital social se compose de 854 224 actions de valeur nominale unitaire de 0.60 euros.

10. Variation des capitaux propres

				n de l'AG du 6/2017		
Rubriques	Ouverture	Affectation du	Virt RàN	Prélvt pour	Résultat	Clôture
		résultat	à autres	distribution	exercice 31/12/17	
		31/12/16	réserves		31/12/17	
Capital social	513					513
Prime de fusion	6					6
Réserve légale	51					51
Autres réserves						
Report à nouveau et acompte sur dividende (1)	33	-143				-110
Résultat	-143	143			-160	-160
	460	0			-160	300

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

11. Charges d'exploitation

Elles comprennent principalement:

- Les prestations de services externalisées ainsi que des honoraires de conseil et d'assistance, notamment juridique et comptable.
- La rémunération des mandataires sociaux ainsi que les charges sociales et taxes y afférentes.

12. Produits financiers

	Exercice clos	au 31.12.2017	
	total	dont entreprises liées	Exercice clos au 31.12.2016
Produits financiers de participation Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions financières			
Produits nets sur cessions de VMP	1		1
Total	1		1

13. Charges financières

	Exercice clos		
	total	dont entreprises liées	Exercice clos au 31.12.16
Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Différences négatives de change			
Total	0	0	0

14. Impôts sur les bénéfices

La société relève de l'impôt sur les sociétés.

Ventilation du résultat après impôt

	Exercic	.12.2017	Exercice clos au 31.12.2016			
	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Exploitation Financier Exceptionnel	-160 1 -1		-160 1 -1	-144 1		-144 1
Total	-160		-160	-143		-143

L'allègement de la dette future d'impôt qui correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché des SICAV (voir note 7) n'est pas significatif. Il n'y a pas d'accroissement futur de la dette d'impôt.

Le montant du report déficitaire au 31/12/2017 s'élève à 476 180 euros, le déficit fiscal du 31 décembre 2017 s'élève à 131 186 euros.

15. Entreprises liées

Tableau des produits et charges financiers concernant les entreprises liées et participations : Néant

16. Transactions avec les parties liées

A la clôture de l'exercice 2017, il n'existe aucune transaction avec des parties liées au sens du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

AUTRES INFORMATIONS

17.- Engagements financiers

N'ayant pas de dette bancaire à son bilan, elle n'est pas soumise au respect d'engagements pris vis à vis de banques (« Covenants »).

18.- Effectifs

Au 31 décembre 2017 il n'y a pas de salarié.

19.- Rémunérations des organes d'administration et de direction

Les jetons de présence comptabilisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèvent à 32 250 euros.

Le montant des rémunérations brutes versées au mandataire social s'est élevé à 23 801 €, soit 17 892 € net.

20.- Société mère

Au terme de l'Offre Publique de Retrait initiée par l'actionnaire de contrôle, la société Yellow Grafton SC dont le siège social est situé au Luxembourg, détient depuis la date de clôture de l'OPR le 9 janvier 2015, 761 206 actions soit 89,11% du capital et des droits de vote.

21.- Affectation des sommes distribuables proposées à l'Assemblée générale.

Après imputation du report à nouveau de 110 329.53€, le résultat à affecter ressort à - 270 200.96€. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 15 mai 2018 d'inscrire ce résultat en totalité en report à nouveau.

22.- Inventaire des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2017

22.1 CFI - Actions propres

TITRES CFI AUTODETENUS AU 31 DECEMBRE 2017 (euros)

Nombre	désignation	valeur d'achat moyen	valeur comptable	valeur liquidative unitaire au 31/12/2017	valeur liquidative au 31/12/2017	PLUS VALUE/MOINS VALUE LATENTE
551	CFI	0.6	330.60	1.55	854.05	523.45

22.2 CFI - Autres valeurs mobilières de placement

LISTE DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2017 (euros)

Nombre	désignation	valeur d'achat	valeur comptable	valeur liquidative unitaire au 31/12/2017	valeur liquidative au 31/12/2017	PLUS VALUE/MOINS VALUE LATENTE
15	AMUNDI C.T.E-C	1 003,17	15 047,56	998.31	14 974,68	-72,88
1	AMUNDI TRESO CORPO	234 152,74	234 152.74	234 638.41	234 638,41	485,67

23.- Rémunération des commissaires aux comptes

Le montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élève à 22 592 euros